

Démarche : Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2025 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Financement de GIEE reconnu ou en cours de demande de reconnaissance 2025

Organisme : Service régional d'Economie Agricole (SREA)

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

NB. Le collectif pour le compte duquel le financement est demandé doit être soit un GIEE déjà reconnu à l'issue d'un précédent appel à projets, soit un collectif qui a demandé la reconnaissance au présent appel à projets 2025

INFORMATIONS sur la plate-forme

Pour toute question liée à la plateforme :

- consultez le tutoriel <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>
- adressez-vous à contact@demarches-simplifiees.fr

Pour visualiser l'ensemble des questions posées et des pièces à fournir, vous pouvez imprimer le formulaire

INFORMATIONS sur l'appel à projets financement de l'animation d'un GIEE reconnu ou en cours de demande de reconnaissance

Pour la demande de financement, consultez avant de commencer votre dossier :

- le cahier des charges de l'AAP 2025 volet "financement de l'animation d'un GIEE reconnu ou en cours de demande de reconnaissance" à télécharger sur

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/La-reconnaissance-et-le>

- le "Guide financier du porteur de projet

de GIEE ou d'émergence d'un GIEE" à télécharger sur <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/La-reconnaissance-et-le>

Contacts à la DRAAF : voir les noms et coordonnées dans le cahier des charges

RAPPELS

Rappel :

- Le dossier est à valider au plus tard le 30 mai 2025 avant minuit

- au delà de cette date, le demandeur n'est plus autorisé à modifier le dossier qu'il a déposé, quelque soit l'état du dossier

- Vous pouvez revenir à tout moment sur votre dossier avec vos identifiants

ATTENTION :

Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2025. « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Fin
Vous rentrez ici dans la saisie de votre dossier de demande d'aide pour l'animation d'un GIEE.

Vous devez porter un soin particulier à la rédaction de votre dossier. En effet, pour des raisons d'organisation matérielle, l'audition des candidats n'est pas envisageable. L'engagement du porteur ne peut se faire que sur la seule foi des renseignements portés au formulaire ci-après.

Rôle de la structure demandeuse du financement par rapport au (futur) GIEE

Choix multiple possible (en effet, dans certains cas, la structure porteuse et la structure d'accompagnement du GIEE sont une seule et même structure)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Structure porteuse du collectif GIEE reconnu ou en cours de reconnaissance (structure à laquelle adhèrent obligatoirement tous les membres du collectif)
- Structure d'accompagnement du projet et du (futur) GIEE
- Structure en charge de la capitalisation et de la diffusion des acquis des échanges de pratiques au sein du (futur) GIEE

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Accord de la structure porteuse du GIEE

Si la demande de financement n'est pas déposée par la structure juridique reconnue GIEE : déposer sur la plate-forme une déclaration signée du représentant légal du GIEE validant la présente demande de financement et autorisant la structure demandeuse à déposer la présente demande

Représentant légal du demandeur de l'aide

Nom

Prénom

Fonction au sein de la structure

Courriel

Téléphone

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pouvoir habilitant le signataire à engager la personne morale candidate

si nécessaire : lorsque la demande est signée par une personne différente du/de la président-e,

Référent-e auprès de la DRAAF pour la présente demande

Personne qui sera l'interlocutrice de la DRAAF pour les bilans financiers, pièces justificatives et versement de l'aide

Nom du -de la référent-e auprès de la DRAAF

Prénom

Fonction au sein de la structure

Courriel

Téléphone

Groupe bénéficiaire des actions prévues

Rappel

Pour les collectifs qui ne sont pas encore reconnus GIEE, ils doivent faire une demande de reconnaissance (autre volet du présent appel à projets). L'attribution du financement sera conditionnée à la reconnaissance effective en tant que GIEE par le-la préfet-e de région.

Nom du GIEE

Inscrire ici le nom de la personne morale reconnue GIEE ou qui a demandé la reconnaissance au présent appel à projet (autre volet) (et non pas l'intitulé du projet)

Intitulé du projet du GIEE

inscrire ici l'intitulé du projet qui figure dans le dossier de demande de reconnaissance GIEE

Antériorité de reconnaissance du GIEE bénéficiaire des actions financées

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Le GIEE a été reconnu entre 2015 et 2024 inclus et est encore reconnu
- Le collectif demande une reconnaissance au présent appel à projet 2025

Le collectif a-t-il déjà bénéficié de crédits pour l'animation de son projet?

(pour l'émergence du groupe ou pour l'animation du groupe reconnu)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- a bénéficié de crédits pour l'émergence de GIEE en 2023 (sur un an)
- a bénéficié de crédits pour l'émergence de GIEE en 2024 (sur un an)
- a bénéficié de crédits pour l'émergence de groupe écophyto 30 000 (sur un an)
- a bénéficié de crédits pour l'animation d'un GIEE reconnu (sur 3 ans)
- a bénéficié de crédits pour l'animation d'un groupe écophyto 30 000 reconnu (sur 3 ans)
- n'a jamais bénéficié de crédits pour l'animation

Calendrier de réalisation des actions du projet qui sont l'objet de la demande de financement

ATTENTION :

Appel à projet Auvergne-Rhône-Alpes 2025 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet Fin
Voir dates d'éligibilité des dépenses dans le Guide financier du porteur de projet de GIEE
ou d'émergence d'un GIEE). Notamment :

- la durée pendant laquelle les dépenses payées par le bénéficiaire sont éligibles est de 3 ans maximum (si le GIEE est reconnu sur une durée plus longue, il pourra faire 2 demandes successives d'aide au cours de sa période de reconnaissance),
- les dépenses sont conditionnées à l'existence du GIEE, aussi elles ne sont pas éligibles avant la date de début de reconnaissance, ni au-delà du terme du projet figurant dans l'arrêté préfectoral de reconnaissance GIEE ni, si la reconnaissance du GIEE est retirée, après la date figurant dans l'arrêté préfectoral correspondant

Date de début des actions en objet de la demande de financement

Date de fin des actions en objet de la demande de financement

Aide demandée

ATTENTION :

- une seule demande d'aide peut être déposée, par GIEE reconnu (ou en demande de reconnaissance au présent appel à projets) dans le cadre du présent appel à projets
- pour les GIEE à qui une aide a déjà été attribuée entre 2016 et 2024, une nouvelle demande d'aide peut être déposée, à certaines conditions (se reporter au Guide financier du porteur de projet de GIEE ou d'émergence d'un GIEE)

Montant total des dépenses éligibles prévues

Reporter le montant exact figurant dans le compte prévisionnel de réalisation fourni en appui à la demande (en €)

Montant de l'aide demandée

Reporter le montant exact figurant dans le compte prévisionnel de réalisation fourni en appui à la présente demande (en €)

(rappel : le taux d'aide est choisi par le demandeur, mais il est plafonné à 80 % des dépenses éligibles)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Compte prévisionnel de réalisation et plan d'actions (copie de celui de la demande de reconnaissance, limité aux actions sur les années correspondant à la demande de financement)

Télécharger le fichier tableau, renseigner les 2 onglets et déposer le fichier au format .xls ou .ods (des modèles dans les 2 formats sont disponibles sur le site de la DRAAF : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/La-reconnaissance-et-le>

2 onglets :

- rappel du plan d'actions du GIEE (copie éventuelle de celui figurant dans le dossier de candidature à la reconnaissance ; si le GIEE est reconnu/a demandé une reconnaissance sur plus de 3 ans, ne conserver que les actions et le nombre de jours correspondant à la période à financer)
- compte prévisionnel de réalisation portant sur tout ou partie des actions du plan d'actions (vous pouvez choisir de ne faire figurer que les actions sur lesquelles vous sollicitez une aide)

Situation au regard de la TVA

Dépenses

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

HT

TTC

TVA proratisée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de non récupération de la TVA (si dépenses TTC ou TVA proratisée) :

En cas de compte présenté TTC

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles

Vous pouvez fournir les pièces permettant de justifier les dépenses figurant dans le compte prévisionnel (devis, attestations, bulletins de paie, conventions de mise à disposition). 1 seul fichier au format pdf

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation sur l'honneur de non perception d'aides Casdar (programme 775) par la structure demandeuse du financement

Le cas échéant (si le demandeur sollicite le financement de charges indirectes)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie des demandes d'aides publiques (autres que Casdar GIEE) sollicitées ou obtenues pour ce projet

Précisions éventuelles

Autres pièces justificatives :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

- du représentant signataire de la demande (Président ou personne habilitée)
- portant : nom, nom d'usage, prénom, date de naissance.
- Obligatoire sauf pour les collectivités, leurs groupements et les établissements publics.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Compte bancaire du bénéficiaire faisant la demande et sur lequel sera versé l'aide :

format IBAN obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts ou conventions constitutives

Sauf pour les collectivités, leurs groupements et les établissements publics

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Extrait K Bis

pour les sociétés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Publication au JO ou Récepissé de déclaration en préfecture

pour les associations

Autres pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative supplémentaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative supplémentaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative supplémentaire

Engagements du demandeur :

Je suis informé(e) : - des engagements auxquels je souscrirai dans la convention qui sera signée en cas d'attribution de l'aide demandée (ces engagements figurent dans le Guide financier du porteur de projet de GIEE ou d'émergence d'un GIEE - qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur ; - que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Les destinataires des données sont le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, l'Agence de Service et de Paiement. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui me concernent.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie : - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ; - l'exactitude et la sincérité des informations transmises dans le fichier des dépenses ; - être à jour de mes obligations fiscales et sociales, ou du bénéfice d'un accord d'échelonnement ;

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'atteste : - ne pas avoir demandé de double financement sur le projet ou sur une partie du projet ; - ne pas avoir commencé l'exécution des actions avant d'avoir déposé la demande d'aide ; - que le projet est indépendant de toute activité commerciale - ne pas récupérer la TVA (si les dépenses prévisionnelles sont présentées TTC) ;

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'accepte les mentions légales : - les documents produits dans le cadre de cet appel à projet sont publics et libres de tous droits patrimoniaux au titre des droits d'auteur ou du droit du producteur de bases de données. Ils pourront en particulier être diffusés librement sur les portails institutionnels (en particulier : <http://www.agriculture.gouv.fr>, <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>, <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes>, <https://collectifs-agroecologie.fr/>, <https://aura.chambres-agriculture.fr/>)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à mettre en oeuvre les actions pour lesquelles l'aide est demandée (sous réserve que cette dernière soit attribuée),

Cochez la mention applicable

Oui

Non

J'autorise l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièces post-instruction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce post-instruction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce post-instruction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce post-instruction